

Département  
DU LOIRET

Arrondissement  
DE MONTARGIS

Canton  
DE COURTENAY

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PERS EN GATINAIS

**Séance du vendredi 06 décembre 2024**

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au CM : 10  
En exercice : 10  
Présents : 07  
Votants : 10

Date de convocation : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 06 novembre 2024 à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 02 décembre 2024, en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle du conseil de la commune, sous la présidence de monsieur Jean-Luc CHEVALIER, Maire.

**Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :**

– Mme POITOU Rolande                      – Mme LAPEYRE Claire                      – Mme HAMON Nadège  
– Mme MARIE Audrey                      – M. TOUZE Laurent                      – M. BOUSSIN Serge.

**Etaient absents excusés :**

– M. LÉTHUMIER Mickaël qui a donné pouvoir à M. BOUSSIN Serge.  
– Mme BOURGEOIS Karine qui a donné pouvoir à Mme POITOU Rolande.  
– M. GAUVIN Alexandre qui a donné pouvoir à M. CHEVALIER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Ouverture de la séance à 19h06**

**Ordre du jour :**

**1 - Nomination du secrétaire de séance.**

M. BOUSSIN Serge est nommé secrétaire de séance.

**2 - Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 04 octobre 2024.**

M. le Maire signale qu'il n'a pas été possible de faire une réunion prévue pour la communication.

**Vote :                      10 Pour                      0 Contre                      0 Abstention**

**3 - Informations du Maire, 3CBO, agenda. Points de suivi des dossiers.**

**3.1 Point urbanisme.**

Après envoi d'un courrier recommandé la D.D.T., le maire, les adjoints et la police de l'urbanisme ont effectué le 5 décembre le contrôle d'un lieu pouvant être soumis à **STECAL**, Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limité situé en zone naturelle boisée. Cette visite s'est déroulée en présence de Mme Douilly de la police de l'urbanisme d'Orléans. Un rapport sera rédigé par la DDT.

Pour donner suite à son recrutement, le jeudi 05 décembre, le maire et les adjoints ont reçu M Bastien Lamour, nouvel agent urbanisme de la 3CBO chargé uniquement du travail sur le PLUiH.

Un point de situation a été effectué tout particulièrement sur le plan de zonage de la commune.

Certains dossiers posant question ont également été abordés.

**3.2 Syndicat de l'eau, Betz et Cléry.**

Réunion du conseil syndical le 27 novembre 2024 à Griselles. M Chevalier, vice-président du syndicat et Mme Poitou.

La réunion a porté principalement sur la gestion des agents, le passage du droit public au droit privé imposé par l'état. Ceci a nécessité de revoir les appellations en lieu et place des grades de la fonction publique territoriale.

M. SAINSOT, agent de maîtrise devient directeur du service technique et les personnels agents d'exploitation.

Le régime indemnitaire, la prime annuelle est incorporée dans le salaire de base.

Le montant des astreintes est revu par soucis d'équité.

Nous avons reçu une info pour consommation en augmentation sur le compteur principal, ainsi que sur celui du cimetière. M. Boussin a fermé les 2 compteurs et fera une recherche de fuite.

Pour le cimetière il faut noter qu'il y a eu plusieurs travaux de pose de sépulture cette année.

### 3.3 Demandes de subventions.

Seule la demande de 100 € de la fondation du Patrimoine est validée. Mme Poitou fait part qu'un habitant lui a demandé que la commune fasse don de la somme allouée pour le colis soit donnée à une fondation médicale. Il faudra s'informer comment faire cette opération et d'autre part les colis sont déjà commandés pour cette année.

### 3.4 Modification du règlement de la salle polyvalente.

Le Maire propose de modifier le règlement de la salle polyvalente pour mieux prendre en compte l'utilisation du chauffage qui peut intervenir à n'importe quelle période. La solution de proposer à la location d'utiliser le chauffage n'est pas retenue. Mme Hamon propose de lisser sur les locations sur l'année en ajoutant 20 € sur tous les tarifs actuels.

Il sera précisé que la possibilité de se réunir dans la salle du conseil n'est réservé qu'aux associations.

**Vote : 7 Pour 3 Contre 0 Abstention**

### 3.4 Point communication.

Le Maire informe le conseil qu'il a signé un accord avec la 3CBO qui va prendre en charge les abonnements de toutes les communes de la 3CBO, soit 180 € annuellement. Il propose de prendre l'application Panneau Pocket + pour 100 €/an.

Cette application pourrait aisément remplacer le site internet car plus simple d'accès notamment via un smartphone. Solution validée à l'unanimité.

### 3.5 Point travaux finances et subventions.

La totalité des travaux prévus cette année sont achevés.

Pour mémoire, les terrains de pétanque, arasements et bicouche de la C4, les reprofilages de routes communales, la pose d'une citerne incendie de 120 m<sup>3</sup> et l'aménagement de sécurité routière route des Merles.

M. Touze demande si la pose ralentisseurs est prévue pour le hameau de La Merville. Non pas à ce jour.

Il ne reste plus qu'à honorer la facture la société GOUGEON pour la rénovation de la cloche.

Un acompte de 2 711,64€ a été versé le 16 mai 2024. Le reste à payer est de 16 904,75€.

**Le total de dépenses est de 83 025,98 € HT soit 99 631,18 € TTC.**

**Les subventions obtenues du département, de la Préfecture et de la région sont de 40 516,81 €.**

**Le reste à charge de la commune est de 59 114,37 €, soit un peu moins de 60%.**

Concernant la souscription de la cloche l'objectif de 6 000 € fixé par le maire a été atteint avec 6 050 € à ce jour.

**M. Chevalier signale qu'il attend encore quelques souscripteurs avant de fermer la souscription.**

### 3.6 Point associations.

\* **PUMA** : Mél envoyé le mardi 3 décembre pour absence d'envoi des documents cités dans la convention.

\* **GEOCACHING** : pour le moment pas d'activité après consultation du président.

\* **AIRSOFT** : Evocation du courrier envoyé au conseil le mardi 3 décembre.

Pour le moment il n'y a pas eu de réponse à la demande de rendez-vous. Après présentation du courrier pour des aménagements et leurs financements le conseil demande que cette association développe déjà son activité et transmette les documents cités dans la convention.

### 3.7 Information 3CBO.

#### 3.7.1 ENVIRONNEMENT.

Conseil communautaire du 14 novembre 2024.

Passage de la modification du tarif supplémentaire en déchèterie à 10 €.

Nb de passage par habitant en 2023	Nombre de passées dans une des 3 déchèteries	Pourcentage	Moyenne de passage par habitant
➤ 20 passages	6	0,08%	5,19%
Entre 18 et 20	270	3,41%	
Entre 13 et 17	481	6,07%	
Entre 10 et 12	528	6,66%	
Entre 6 et 9	1 371	17,30%	
Entre 1 et 5	5 271	66,49%	
<b>TOTAL</b>	<b>7 927</b>	<b>100%</b>	

#### Location de benne fournies par la 3CBO.

Les habitants peuvent disposer d'une benne pour leurs travaux moyennant les tarifs suivants.

Dépose/récupération d'une benne : Forfait de 150 €.

Location d'une benne de 10 m<sup>3</sup>, 20 m<sup>3</sup> ou 30 m<sup>3</sup> : 8 € par jour.

#### Coût du traitement :

- Tout-venant : 280 € la tonne.
- Déchets verts : 50 € la tonne.
- Gravats : GRATUIT.

### 3.7.2 C.L.E.C.T.

Le 27 novembre 2024 à Courtenay, présentation du rapport quinquennal de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Ce rapport a été envoyé lundi 2 décembre aux membres du conseil municipal. M le Maire demande s'il y a des remarques sur ce rapport. Pas de remarques particulières.

## 4 – Présentation du rapport de la 3CBO 2023.

Ce rapport a été envoyé le vendredi 29 novembre aux membres du conseil municipal. Pas de remarques hormis la qualité du document réalisé par la 3CBO.

## 5 – Don parcelle A509.

M. le Maire donne la parole à Mme Poitou qui propose que sa famille fasse don de la parcelle A509. Cette parcelle de 550 m<sup>2</sup> se trouve dans le secteur droit du coulant de la fontaine Saint Loup. Dans l'attente de la validation de cette offre, Mme Hamon précise que l'acquisition se fera pour l'euro symbolique avec paiement des frais de l'acte notarié.

**Vote :**            **10 Pour**            **0 Contre**            **0 Abstention**

## 6 Convention pour mise à disposition de la parcelle 544.

Ce projet de convention a été envoyé lundi 02 décembre aux membres du conseil municipal. La propriétaire nous propose de permettre d'inclure l'abri bus de La Merville dans sa clôture. M le Maire demande s'il y a des remarques sur cette convention qui doit faire l'objet d'une délibération.

**Vote :**            **10 Pour**            **0 Contre**            **0 Abstention**

M le Maire conclue en disant qu'il faudra reprendre la réflexion début 2025 pour la suite à donner à la demande d'acquisition de la parcelle A200.

## 7 – Délibération pour désignation d'un seul délégué au S.I.T.S. de Courtenay.

Les documents liés à cette modification et actant qu'il faut désormais un seul délégué pour la commission des transports scolaires ont été envoyés vendredi 29 novembre aux membres du conseil municipal. Monsieur Serge Boussin souhaite continuer et informe que Monsieur Léthumier ne le souhaite plus. La délibération actera Monsieur Serge Boussin comme représentant de notre commune à ce syndicat et madame Hamon reste sa suppléante.

**Vote :**            **10 Pour**            **0 Contre**            **0 Abstention**

## 8 – Délibération pour le poste de secrétaire de mairie.

Par suite du courrier de disponibilité de Mme Beauvalet, M le Maire fait état des démarches depuis le 1<sup>er</sup> octobre. Après le dépôt d'une candidature, plusieurs personnes se sont manifestées par le site du Centre de gestion. Après étude des dossiers par le maire, les adjoints et Mme Lapeyre, nous avons effectué 3 entretiens. Compte-tenu des exigences du poste, il a été choisi de retenir une personne ayant déjà une expérience de secrétaire, sachant utilisant les logiciels métiers et pouvant dès son arrivée gérer efficacement notre secrétariat de mairie. La candidature de madame Sybille RICHARD a été retenue. Celle-ci dispose d'une expérience de 22 ans et exerce actuellement 2 activités de secrétariat. 21h00 comme seconde secrétaire à la mairie de GY les Nonains, secteur 3CBO et 15h00 comme secrétaire unique à la mairie de Chevy sous le Bignon, secteur CC4V, qu'elle souhaite quitter. Après renseignement auprès du CDG 45, M le Maire informe qu'une secrétaire ne peut pas effectuer plus de 40 heures hebdomadaire.

Il propose au conseil municipal de créer un poste de secrétaire de mairie Adjoint Administratif principal de 2<sup>o</sup> classe pour 19h00 et le temps de travail se décomposera de la manière suivante.

- 8h00, le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h30 puis de 13h00 à 17h00.
- 3h00, le mercredi de 15h30 à 18h30.

**Vote :**            **10 Pour**            **0 Contre**            **0 Abstention**

### Le Maire effectuera :

- Un courrier à madame le Maire de Chevy sous le Bignon pour l'informer de ce recrutement.
- Un arrêté validant la demande de disponibilité de Mme Beauvalet au 31 décembre 2024.
- Un arrêté de recrutement de madame Richard au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## 9 – Débat d'orientation et délibérations pour les travaux et acquisitions 2025.

### 9.1 Acquisitions.

Le Maire informe le conseil qu'il a conclu un achat lors du salon des maires avec la société MEFRAN, d'un lot Comprenant 15 tables, 30 bancs et 12 barrières police pour un total de 3 312 € HT – 3 974,40 € TTC.

Il évoque un contact avec une société pour un colombarium mais malgré un prix attractif la pose est jugée complexe et propose que début 2025 soit engagée une réflexion pour l'extension du cimetière et d'un aménagement d'un secteur dédié à la pose des urnes, cavurnes, colombarium et jardin du souvenir.

## 9.2 Broyeur d'accotement

Suite à la panne de ce matériel, le GIE nous a présenté une facture de réparation de 4657,42 € le 26 septembre. Nous avons reçu 3 devis, allant de 2833 € à 9350 €.

M Boussin explique les options, faire réparer par le GIE, acheter un broyeur neuf ou conclure un accord avec la CUMA du soleil. Le détail de cette dernière solution fait apparaître un coût élevé.

Il va continuer d'étudier toutes les options afin de nous présenter la meilleure solution début 2025.

## 9.3 Travaux 2025, présentation des projets et prévisionnel du budget.

### Défense incendie.

Attente de la réponse d'acceptation d'un propriétaire pour une convention pour la pose d'une citerne souple de 120 m3 sur son terrain représentant une dépense de 7230,68 € qui fera l'objet d'une demande subvention D.E.T.R à la préfecture.

### Toiture du caquetoire.

Le maire informe que pour ces travaux ajournés en 202 'il a demandé une actualisation des devis aux 3 entreprises sollicitées. Réponse de la société RODOT ne le fera pas car pas disponible avant juin 2026. BOUTRON n'a pas répondu. Couvreurs du Loiret est venu ce matin. M le Maire a obtenu l'ajout du remaniement oublié des tuiles des contreforts ;

### Menuiseries salle polyvalente.

Nous avons 6 devis de 4 sociétés pour le remplacement de la porte et des 2 fenêtres.

LECOMTE	ISOL 45	SUD METALLERIE	AFL ISOLATION
11.875,75 €	15.710,34 €	10.999,76 €	12.123,67 €
8.729,11 €	14.807,99 €		

Les devis seront envoyés aux membres du conseil et le choix sera effectué lors de la première réunion de l'année qui aura lieu le mercredi 8 janvier 2025.

Ceci pour permettre de valider les subventions du département et de la préfecture au plus tard le 15 janvier 2025.

## 10 – Point festivités de fin d'année et prévisionnel 2025.

### 10.1 Noël 2024

Spectacle de magie tout public le samedi 14 décembre à 15h00. Montant de la prestation 600€.

La décoration de la salle se fera à partir de 10h00 le samedi matin avec les volontaires.

L'accueil du magicien se fera à 14h15.

Le spectacle débutera à 15h00, s'achèvera à 16h00 et sera suivi d'un goûter avec les familles.

Les bénéficiaires du colis seront conviés pour assister au spectacle et retirer leur colis à cette occasion.

Pour les colis, comme l'an dernier une démarche téléphonique a été effectuée dès le 28 novembre par la secrétaire.

26 colis sont en commande chez « le pressoir » depuis le 4 octobre pour être récupérés et distribués le 14 décembre.

14 personnes sont inscrites pour le repas qui se fera dans un restaurant.

### 10.2 Vœux de la municipalité

Le conseil préfère un vendredi soir pour ce rendez-vous.

La date sera arrêtée au plus tard lors de la prochaine réunion.

### 10.3 Exposition costumes de scène.

M le Maire donne la parole à madame Lapeyre qui présente les détails de cette organisation avec les actions prévues chaque week-end et précise que la valeur initiale de l'exposition est passée de 16000€ à 9980 €.

Madame Poitou s'inquiète car en cas de détérioration car le montant du préjudice serait aux dires de l'expert, c'est-à-dire que si la valeur était jugée inférieure à celle fixée par le CADO, la différence serait imputée à la mairie.

Elle demande que pour la signature de la convention il soit ajouté un codicille ne validant pas cette mesure.

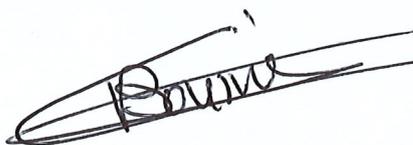
Mme Lapeyre dit que cela risque d'être refusé par le directeur de cet établissement.

## 11 – Questions diverses.

Néant, hormis la remarque de M Touze exprimé au point 3.5.

### Fin de la séance à 21h46

Le secrétaire de séance



Serge BOUSSIN



Le Maire



Jean-Luc CHEVALIER